

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du 8 novembre 2021

Le huit novembre deux mil vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal des Avenières Veyrins-Thuellin s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de sa Maire en exercice Madame Myriam BOITEUX.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents (par ordre alphabétique) : Sandrine BADIE, Maryse BILLET, Joël BORDEL, Françoise BRONZI-LAGRANGE, Bernard CASTILLA, Luc FABRIZIO, Danielle GARCIA, Youri GARCIA (*à compter de la délibération n°2021-8-1*), Christiane GAYMARD, Josiane GIPPET, Jean-Pierre HENNEBERT, Christian LEPREVOST, Emilie LOPEZ, Rachel MARTINET, Gilles MONNET, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Pierre PANDRAUD, Antonio PEREIRA, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD,

Etaient absents ayant donné pouvoir : Mélanie BOURLON à Nicole SITRUK, Sophie CORTEY à Françoise BRONZI-LAGRANGE, Sylvie MELIN à Benoît STOCARD

Etaient absents et excusés : Carole CORBET, Edmond DAMAIS, Youri GARCIA (*jusqu'à la délibération n°2021-8-1*), Thierry LAGRANGE, Henri MIEGE, Cécile VIAL, Coralie VIAL.

Etaient absents : Catherine LE CHARTIER.

Date de convocation : Vendredi 29 octobre 2021

Les conseillers présents à l'ouverture de la séance sont 22 sur le nombre de 33. Ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les conseillers, à Josiane GIPPET savoir et Emilie LOPEZ. Ces dernières acceptent.

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2021,
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 8 novembre 2021.

DELIBERATIONS

I. FINANCES

2021-8-1 Budget principal M14 non assujetti à TVA – Décision modificative n°3

2021-8-2 Taxe d'aménagement

2021-8-3 Ouverture de comptes de dépôts de Fonds au Trésor Public pour la régie « Location de salles »

2021-8-4 Ouverture de comptes de dépôts de Fonds au Trésor Public pour la régie « Piscine »

2021-8-5 Ouverture de comptes de dépôts de Fonds au Trésor Public et adhésion au service Payfip pour la régie « Médiathèque »

2021-8-6 Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Jean Bedet pour l'année 2021 – Avenant n°2

2021-8-7 Budget annexe – Camping – M4 – Assujetti à TVA-HT – Décision modificative n°1

II. REGLEMENTAIRE

2021-8-8 Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement – Société MERMET

2021-8-9 Echange sans soulte de terrains entre la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin et le Département de l'Isère

2021-8-10 Rapports annuels 2020 du Syndicat des Eaux des Abrets sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

III. GOUVERNANCE

2021-8-11 Création des conseils de quartier et installation des membres

2021-8-12 Conseil municipal enfants - installation des membres

IV. DELIBERATIONS AJOUTEES

2021-8-13– Rénovation des toilettes de l'école de Ciers - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

2021-8-14 Création d'une citerne incendie sur le secteur de Buvin - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**QUESTIONS DIVERSES****INFORMATIONS****APPROBATIONS****Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2021**

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 8 novembre 2021

Madame la Maire propose l'ajout des délibérations n°2021-8-13 et 2021-8-14 relatives à des demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 0

DELIBERATIONS**I.FINANCES****2021-8-1 Budget principal M14 non assujetti à TVA – Décision modificative n°3**

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à l'exécution budgétaire pour l'année 2021.

Madame la Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

38022	AVENIERES VEYRINS THUELLIN	DM n°3 2021
Code INSEE	COMMUNE AVENIERES VEYRINS THUELLIN	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-814 : Énergie - Électricité	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-822 : Contrats de prestations de services	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521-833 : Terrains	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-814 : Autres biens mobiliers	0,00 €	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-020 : Honoraires	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262-020 : Frais de télécommunications	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	117 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	96 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	96 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-01 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	263 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	263 000,00 €	70 000,00 €
R-74834-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	0,00 €	0,00 €	0,00 €	263 000,00 €
R-74835-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	263 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	96 500,00 €	117 000,00 €	313 000,00 €	333 500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2121-166-823 : Plantations forestières	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-454101-822 : Péril imminent immeuble 19 grde rue Ciers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 454101 : Péril imminent immeuble 19 grde rue Ciers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-454201-822 : Péril imminent immeuble 19 grde rue Ciers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 454201 : Péril imminent immeuble 19 grde rue Ciers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	500,00 €	10 500,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		30 500,00 €		30 500,00 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-2 Taxe d'aménagement

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Veyrins-Thuellin adopté le 5 décembre 2017 dans sa version initiale et modifié le 29 avril 2019,
Vu la délibération n°2016-9-12 en date du 4 novembre 2016 mettant en place la taxe d'aménagement au taux de 5%,

Considérant que l'article L331-15 du Code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être défini par secteur et majoré jusqu'à 20% si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseau ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux substantiels de voirie et de réseaux dans le secteur de la Rue de la Roue à Aube (*annexe 1*),

Madame la Maire propose au Conseil municipal de majorer le taux de la taxe d'aménagement dans le secteur de la Rue de la Roue à Aube à 15% tel qu'il est présenté dans l'annexe 1. Elle précise que ce taux ne finance que la quote-part du coût des travaux nécessaires aux futurs habitants du secteur.

Dans le reste du territoire communal, le taux reste fixé à 5%.

Il est précisé que l'exonération fixée par la délibération n°2016-9-2 relative aux abris de jardin d'une superficie maximale de 20m² reste applicable pour l'ensemble de la Commune.

Madame la Maire indique que la présente délibération est valable pour une période d'un an reconductible.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-3 Ouverture de comptes de dépôts de Fonds au Trésor Public pour la régie « Location de salles »

Dans le cadre de la mise en place du paiement par l'intermédiaire d'un téléservice mobile connecté à internet grâce à un terminal de paiement (carte bancaire), il est nécessaire de créer un compte de dépôts de fonds au Trésor Public (DFT) pour la régie « Location de salles ».

Madame la Maire propose au Conseil municipal de :

- Créer un compte DFT pour la régie « Location de salles »,
- Prendre en charge le coût du commissionnement bancaire.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-4 Ouverture de comptes de dépôts de Fonds au Trésor Public pour la régie « Piscine »

Dans le cadre de la mise en place du paiement par l'intermédiaire d'un téléservice mobile connecté à internet grâce à un terminal de paiement (carte bancaire), il est nécessaire de créer un compte de dépôts de fonds au Trésor Public (DFT) pour la régie « Piscine ».

Madame la Maire propose au Conseil municipal de :

- Créer un compte DFT pour la régie « Piscine »,
- Prendre en charge le coût du commissionnement bancaire.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-5 Ouverture de comptes de dépôts de Fonds au Trésor Public et adhésion au service Payfip pour la régie « Médiathèque »

Madame la Maire indique au Conseil municipal que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités locales une application d'encaissement des titres payables par internet dénommée Payfip.

Afin de pouvoir utiliser ce service, il est nécessaire de créer un compte de dépôt de fonds au Trésor Public.

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- De créer un compte DFT pour la régie « médiathèque »
- D'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales Payfip,
- De prendre en charge le coût du commissionnement bancaire.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-6 Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Jean Bedet pour l'année 2021 – Avenant n°2

Madame la Maire rappelle qu'en date du 7 décembre 2020, le Conseil municipal a délibéré pour approuver la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Jean Bedet (CSJB) au titre de l'année 2021 et qu'un premier avenant a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2021.

Madame la Maire indique qu'il est nécessaire d'adopter un avenant n°2 (*annexe 2*) afin de :

- Répartir les crédits entre les actions jeunesse et enfance,
- Verser 80% du montant total modifié par l'avenant n°2.

La participation maximale pour l'année 2021 arrêtée au montant de 180 302€ se décline comme suit :

- Actions en faveur de l'enfance : 42 386 €
- Actions en faveur de la jeunesse : 96 916 €
- Autres actions : 41 000 €

Madame la Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec le CSJB.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-7 Budget annexe – Camping – M4 – Assujetti à TVA-HT – Décision modificative n°1

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à l'exécution budgétaire pour l'année 2021.

Madame la Maire propose d'adopter la décision modificative suivante :

38022 Code INSEE	AVENIERES VEYRINS THUELLIN AVENIERES VEYRINS THUELLIN CAMPING	DM n°1 2021
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-637 : Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	500.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Installations complexes spécialisées	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	100.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

II. REGLEMENTAIRE**2021-8-8 Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement – Société MERMET**

Madame la Maire expose que la société MERMET, implantée sur la commune déléguée de Veyrins-Thuellin exploite une installation de fabrication de tissus techniques pour la protection solaire. Le site est règlementé par arrêté préfectoral.

L'entreprise souhaite augmenter ses capacités de production en ajoutant une 5^{ème} ligne d'enduction. L'activité de l'entreprise est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ce qui impose une procédure d'enregistrement.

Par courrier en date du 10 août 2021, le Préfet de l'Isère a transmis le dossier d'enregistrement de la société MERMET à la Commune, en vue de procéder à la mise en consultation du public, qui a eu lieu du 4 octobre 2021 au 2 novembre 2021.

Madame la Maire indique que le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Elle explique que l'entreprise MERMET est une entreprise dynamique qui contribue au développement économique de la commune et donc à l'emploi.

Elle réaffirme ce qui avait été indiqué lors de la séance de septembre 2020 à l'occasion de la demande d'enregistrement relative à la création de la 4^{ème} ligne d'enduction : il convient de concilier l'activité économique, l'environnement et les conditions de vie des Aveyrlinois sur le territoire. En effet, l'entreprise MERMET se situe à proximité d'habitations. Les habitants ont subi

pendant plusieurs années des nuisances, notamment olfactives et auditives causées par l'activité de l'entreprise. Cette dernière a investi à plusieurs reprises pour remédier à ces désordres.

Par ailleurs, la Commune travaille avec le Département pour mettre en œuvre toutes les solutions tendant à améliorer et sécuriser le trafic routier.

Au vu de ces éléments, Madame la Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour donner un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société MERMET, sous réserve :

- Qu'elle se conforme strictement à tous les dispositifs règlementaires en vigueur,
- Qu'elle respecte les normes sanitaires, environnementales et de sécurité afin de protéger les habitants, et plus particulièrement ceux qui vivent à proximité. La collectivité sera vigilante à toutes nuisances qui pourraient porter atteinte à la santé, la sécurité et la tranquillité des riverains,
- Que les rejets dans l'atmosphère, les odeurs, le bruit, le stationnement des véhicules et le stockage des produits potentiellement dangereux fassent l'objet de mesures et de contrôles réguliers.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 4 Françoise BRONZI-LAGRANGE Rachel MARTINET Tristan PAIN Antonio PEREIRA

2021-8-9 Echange sans soulte de terrains entre la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin et le Département de l'Isère

Madame la Maire indique que suite à l'aménagement des quais de bus réalisé par la Commune, il convient de procéder à une régularisation foncière. Elle précise qu'à l'occasion du bornage, il a été constaté qu'une partie des équipements du collège Arc-en-Ciers étaient situés sur une propriété communale.

Madame la Maire rappelle que lors de sa séance du 27 septembre 2021, le Conseil municipal a délibéré pour désaffecter et déclasser la parcelle cadastrée AD 1443.

Ainsi, le Département de l'Isère cède à la Commune la parcelle AD 1141 d'une contenance de 87m² sise au lieu-dit « Le Bessey » ainsi que la parcelle AD 1142 d'une contenance de 25m² sise au lieu-dit « Le Bessey ». En contrepartie, la Commune cède au Département de l'Isère la parcelle cadastrée AD 1443 d'une contenance de 257m². L'échange est effectué sans soulte.

Madame la Maire présente des plans de situation.

En vertu de la convention signée avec le Département de l'Isère le 18 octobre 2017, les frais de bornage et les frais d'actes notariés sont à la charge de la Commune.

Madame la Maire propose au Conseil municipal de :

- Procéder à un échange de terrains sans soulte avec le Département de l'Isère tel que décrit ci-dessus,
- Régler les frais de bornage et les frais d'actes notariés.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser la Maire ou toute personne dûment habilitée à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-10 Rapports annuels 2020 du Syndicat des Eaux des Abrets sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement

Le Syndicat des Eaux des Abrets publie, comme la loi l'y oblige, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement. Les rapports pour l'année 2020 sont consultables dans leur intégralité en Mairie.

Un extrait des rapports est annexé à la note de synthèse (*annexe 3*).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

III. GOUVERNANCE

2021-8-11 Création des conseils de quartier et installation des membres

Madame la Maire rappelle le souhait de l'équipe élue en 2020 de renforcer la participation des citoyens à la vie municipale. Pour ce faire, un appel à candidatures a été lancé en vue de créer des conseils de quartier. Il s'agit d'instances de concertation qui permettent aux habitants de participer à la vie locale.

Madame la Maire indique que cinq conseils de quartier ont été définis et qu'une charte (*annexe 4*) a été rédigée avec les personnes volontaires pour participer aux conseils de quartiers.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour :

- Créer les conseils de quartier,
- Adopter la charte de fonctionnement,
- Installer les membres dans leurs fonctions pour la durée du mandat.

✓ Conseil de quartier de Ciers

Membres élus
NICOLAS Maurice – référent
SITRUK Nicole - suppléante
Personnes extérieures
BRUSSET Henri
BRUSSET Nathalie
CHAVANNE DURANTE Hélène
FAVIER Maria
GUILHEN Jeanine
GUINET Bernard
MAGALOFF Nicolas
MONNET Jeanne
MONOT Laëtitia
MOREL Marion
PERONNET Brigitte

✓ Conseil de quartier de Buvin

Membres élus
GAYMARD Christiane - référente
MONNET Gilles – suppléant
BORDEL Joël
Personnes extérieures
GRAINDORGE Damien

RODRIGUEZ Eric

✓ Conseil de quartier de Curtille

Membres élus
Danielle GARCIA – référente
Jean-Pierre HENNEBERT – suppléant
Josiane GIPPET
Personnes extérieures
BENIERE Carole
BERNARD Alexandre
MAGNARD Jean-François
MIOCH Gérard
PELISSON Michel
RAUX Jean-Michel

✓ Conseil de quartier de Veyrins

Membres élus
CASTILLA Bernard - référent
LOPEZ Emilie - suppléante
BILLET Maryse
Personnes extérieures
CAPPAS-GUYARD Pascale
DELRIEU Alain
GUICHERD Gérard
GUILLOIN Roger
SKORIC Sophie

✓ Conseil de quartier de Thuellin

Membres élus
PANDRAUD Pierre – référent
SALAS Simone - suppléante
Personnes extérieures
BALLET Damien
FOUCHER Laurent

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-12 Conseil municipal enfants - installation des membres

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 26 avril 2016, un Conseil municipal enfants (CME) a été créé, afin de permettre aux enfants de devenir acteur de la vie démocratique en prenant en compte leur suggestions et leurs projets. Le CME est composé d'enfants scolarisés en CM1 et CM2 habitant sur la commune. La durée du mandat est fixée à deux ans.

Les objectifs du CME sont les suivants :

- Promouvoir l'expression des enfants sur des sujets qui les concernent,
- Initier les enfants à la vie démocratique et à l'apprentissage de la citoyenneté,
- Former les enfants aux principes de la vie civique en leur apportant de l'information sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Le premier mandat du CME a débuté en septembre 2017 pour se terminer en juin 2019. Le second mandat a débuté en septembre 2019 pour se terminer en juin 2021.

Suite à un appel à candidatures lancé dans Vie citoyenne et auprès des écoles, les candidats pour le mandat débutant en septembre 2021 et se terminant en juin 2023 sont les suivants :

BAILLY Xénaé
COURAND Meije
DELSOL Elana
FAURE Lyana
GOLFIER Lisa-Marie
RAVAZ Iljana
SCHIEL Lara
VACHERON Emilie
VIEIRA Tiago

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour installer les membres dans leurs fonctions pour une durée de deux ans.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

IV. DELIBERATIONS AJOUTEES

2021-8-13– Rénovation des toilettes de l'école de Ciers - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame la Maire indique que les toilettes situées à l'est du bâtiment de l'école de Ciers sont vétustes et ne présentent plus des conditions d'usage et d'hygiène satisfaisantes. Il est donc nécessaire de les rénover.

Le montant du projet s'élève à 119 232€ HT.

Cette opération étant éligible au titre de la DETR, Madame la Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat pour un montant de 35 769€.

Le montant des travaux est détaillé comme suit :

DEPENSES	Montant HT
Travaux préparatoires	25 500€
Lots techniques	93 732€
TOTAL	119 232€

Les modalités de financement de cette opération sont les suivantes :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	144 944€	Département	36 236€
		DETR	35 769€
		Autofinancement	47 227€

TOTAL	144 944€	TOTAL	119 232€
--------------	-----------------	--------------	-----------------

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

2021-8-14 Création d'une citerne incendie sur le secteur de Buvin - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Madame la Maire rappelle qu'une réserve incendie d'une contenance de 100m³ va être créée dans le hameau de Buvin. Ceci permet de renforcer la sécurité incendie de ce secteur, qui comprend notamment l'école, la salle des fêtes et l'Eglise.

Madame la Maire indique qu'une seconde citerne d'une contenance de 100m³ va être installée, afin de doubler la capacité de stockage et ainsi permettre la création d'un réservoir pour l'arrosage.

Cette opération étant éligible au titre de la DETR, Madame la Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat pour un montant de 35 247€.

Le montant des travaux est détaillé comme suit :

DEPENSES	Montant HT
Installation de chantier	3 000€
Création de la citerne	71 915.82€
Réseaux	13 079.51€
Infiltration	15 960€
Équipement de pompage	13 500€
TOTAL	117 491.33€

Les modalités de financement de cette opération sont les suivantes :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	117 491.33€	DETR	35 247€
		Autofinancement	82 244.33€
TOTAL	117 491.33€	TOTAL	117 491.33€

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser la Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 26	CONTRE : 0	ABST. : 0

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Présentation des travaux des commissions
- ✓ Avancement de la recherche de médecins
- ✓ Vaccination

INFORMATIONS

- ✓ Décisions prises par la Maire depuis le Conseil Municipal du 8 novembre 2021 (*annexe n°5*)
- ✓ Cérémonies du 11 novembre :
 - 10h00 aux Avenières
 - 10h15 à Thuellin
 - 10h45 à Veyrins
- ✓ Festivités du 8 décembre
- ✓ Distribution des colis de Noël
- ✓ Prochaines séances du Conseil municipal :
 - Lundi 6 décembre 2021 à 19h30
 - Lundi 24 janvier 2022 à 19h30
 - Lundi 28 février 2022 à 19h30
 - Lundi 29 mars 2022 à 19h30

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Justificatifs taxe d'aménagement
- Annexe 2 : Avenant n°2 avec le CSJB
- Annexe 3 : Extraits du rapport du Syndicat des Eaux
- Annexe 4 : Charte des conseils de quartier
- Annexe 5 : Décisions prises par la Maire

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin,
Le 9 novembre 2021

La Maire,
Myriam BOITEUX

